

SOMMAIRE

ÉDITO – Féodalités	1
COLLOQUE ET DPC 20 mars 2020, à Paris – L'intelligence artificielle : enjeux et perspectives	2 à 5
ON EN PARLE – Le cahier des charges de l'ARS Nouvelle- Aquitaine : une mascarade	6 à 8
COLLOQUE 3 et 4 juillet 2020, à Suze-la-Rousse – Le corps dans tous ses états	9 à 12
SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS – Cotisation 2020 – Actualités professionnelles – Note sur les projets territoriaux de santé mentale Janvier 2020	13 14 15-16
ANNONCE 20 novembre 2020, à Paris – Quel dialogue entre la phénoménologie, la psychanalyse et la psychiatrie ?	17
AU FIL DE L'HUMEUR...	18
PAS DE DISCOURS SANS LECTURE – Ouvrages récemment parus	19
PSYCHIATRIE FRANÇAISE – N° 2/19 : Résistances, pour un avenir de la pédopsychiatrie en France	20
PETITES ANNONCES	21
LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE – Formations, réunions et colloques	22-23
CPNLF – Prix « Initiative libérale »	24

FÉODALITÉS

Nicole KOEHLIN

Sainte Anne n'existe plus !

Si, je vous l'assure..., non, pas comme dans la loi 180 qui supprimait les hôpitaux psychiatriques italiens.

Vous téléphonez au numéro habituel, et l'on vous répond : GHU Paris.

Alors il y a bien un article de *Libération* du 10 février 2020⁽¹⁾ qui nous renseigne, il y règne un climat « irrespirable » entre psychiatres, et la peur rôde...

Sainte Anne fait partie d'un machin, Groupe Hospitalier Universitaire psychiatrie et neurosciences, qui regroupe Maison Blanche, Perray Vaucluse et Sainte Anne⁽²⁾.

On peut lire sur le site l'habituel jargon performatif, « création » (fondamental, la création !), « creuset de l'innovation » (métaphores éculées, dying metaphors comme disait Orwell), « les soins de demain » (et si on s'occupait d'aujourd'hui !).

Et celle-là, les soins, « fluidifier le parcours patient », comprend qui peut !

Cela coule, et l'essentiel est de « ne pas faire de vagues »...

Quelques échelons hiérarchiques sont rajoutés, as usual, super CME et petites CME par exemple, une « structuration ».

On ne sait plus où l'on travaille disent certains infirmiers, perte d'identité ?

On peut être à la fois universitaire et psychiatre, mais qui enseigne la psychiatrie de secteur ? Pourquoi les psychiatres de secteur ne peuvent-ils pas être enseignants, question ? Encore une bataille perdue...

Fluide tout cela, ça vous coule entre les doigts, on ne peut se saisir de rien. Sans la loi, sans le tiers de la loi, nous croisons toutes les féodalités, avec le patient tout en bas de l'échelle.

Alors revenir aux fondamentaux comme disait Machiavel pour la démocratie.

Où est la déontologie, le secret médical, le d'abord ne pas nuire ?

Où est la clinique, comment soigner ? La relation n'est-elle pas la base de notre métier...

Et qu'est-ce qui rend malade ? Là, j'aurais bien une réponse parmi d'autres : l'absurdité...

⁽¹⁾ Libération : https://www.liberation.fr/france/2020/02/10/a-l-hopital-sainte-anne-un-climat-irrespirable-entre-psychiatres_1777940

⁽²⁾ <http://www.ghu-paris.fr/fr/2019-ght-devient-ghu-paris/>

COLLOQUE



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE
un colloque sur le thème

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : ENJEUX ET PERSPECTIVES

le vendredi 20 mars 2020, à PARIS

Salle de conférence de l'AQND
92 bis boulevard du Montparnasse (14^{ème} arrondissement), PARIS

ARGUMENT

De la machine de Turing aux derniers développements des algorithmes et du « deep learning », l'IA ne cesse d'alimenter les fantasmes les plus variés. Mais quel est le pouvoir réel de l'IA face à l'esprit humain dont la puissance réside dans la coopération automatique et subconsciente entre la dimension affective et émotionnelle, la dimension symbolique et logique que permet le langage, et une troisième dimension qui est la capacité à se forger une représentation décentrée et autonome de « soi au monde ». À un premier niveau de cette décentration, l'être humain reconnaît l'altérité (*Théorie de l'esprit*), à un second, plus tardif dans le développement, il acquiert la capacité d'un raisonnement sur les symboles mêmes (*calcul algébrique, intentionnalité*). Cette singularité de l'homme ouvre à l'infini les possibles que permet la délibération et à l'émergence d'une éthique de la responsabilité. Ainsi, malgré la course au cerveau artificiel qui vise à formaliser l'ensemble de nos processus cognitifs pour les télécharger dans un robot devenu notre avatar immortel, malgré les annonces de l'avènement du point de singularité prévu par certains à l'aune d'une génération, une IA globale, générale et autonome paraît être du domaine de l'utopie.

Par contre du classement automatique de nos photos dans des albums par les logiciels des smartphones les plus récents à la surveillance du citoyen sur la voie publique, de la reconnaissance émotionnelle au ciblage publicitaire, de la reconnaissance vocale à l'intrusion dans la vie privée, de la formation de groupe d'amis sur les réseaux sociaux à l'information dirigée en vue d'influencer les décisions, de nombreux systèmes sectoriels d'IA infiltrent notre quotidien. Du fait de leurs applications et de leurs performances croissantes, il nous paraît nécessaire d'en connaître les règles d'élaboration et de nous interroger sur l'éthique de leur utilisation.

En quoi ces systèmes partiels d'IA, dite *faible*, pourraient-ils être des compagnons de notre pratique ? De l'aide au diagnostic au repérage de types de personnalité en passant par une meilleure capacité à prédire et à prescrire, ces algorithmes, encore du domaine de la recherche, offriront-ils une réelle amélioration de notre efficacité à traiter nos patients ou ne seront-ils que de nouveaux leaders d'opinion « *anonymisés* » et un carcan dogmatique et bureaucratique de plus ? Quant à leur efficacité possible dans le champ thérapeutique, en utilisant par exemple les fameux robots capables d'exprimer et de reconnaître des émotions, ne résonnerait-elle pas avec les fameux vers de Lamartine :

« *Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?* »

AVEC LES INTERVENTIONS DE :

**C. BARTHÉLÉMY (Tours), X. BRIFFAUT (Paris), D. COHEN (Paris), L. DEVILLERS (Paris),
S.-D. KIPMAN (Paris), J. NADEL (Paris), S. TORDJMAN (Rennes)**

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Jean-Louis GRIGUER, Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Emmanuelle CORRUBLE, François KAMMERER,
Simon-Daniel KIPMAN, Antoine LESUR, Sylvie TORDJMAN

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :

 secretariat@psychiatrie-francaise.com
 www.psychiatrie-francaise.com

COLLOQUE

PROGRAMME



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : ENJEUX ET PERSPECTIVES

le vendredi 20 mars 2020, à PARIS

8h30 – 9h00 : **ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

9h00 – 9h10 : **OUVERTURE DE LA JOURNÉE**

Maurice BENSOUSSAN, Président de l'Association Française de Psychiatrie (AFP) et du Syndicat des Psychiatres Français (SPF)

MATIN

Président de séance : **Jean-Louis GRIGUER** – Psychiatre des Hôpitaux
Secrétaire Général de l'Association Française de Psychiatrie (AFP)
Co-Président : **Emanuel LOEB**

9h10 – 9h50 : **Informatique et robotique, nouveaux outils de la psychopathologie de l'enfant ?**

David COHEN (Paris), Professeur Sorbonne Université, Chef du Service de Psychiatrie Enfant Ado, Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière, membre de l'Institut des Systèmes Intelligents et de Robotiques (ISIR).

9h50 – 10h30 : **L'intelligence artificielle : intérêt thérapeutique ou stupidité humaine ?**

Sylvie TORDJMAN (Rennes), Professeur en Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Chef de pôle.

10h30 – 11h00 : **Discussion avec la salle**

11h00 – 11h15 : **Pause**

11h15 – 11h55 : **IA : l'enjeu des codes mentaux**

Jacqueline NADEL (Paris), Directeur de Recherche CNRS émérite, Directrice scientifique des centres médico-sociaux TEDYBEAR, Directrice de la revue scientifique *Enfance*.

11h55 – 12h15 : **Discussion avec la salle**

12h15 – 13h45 : **Déjeuner libre**

APRÈS-MIDI

Président de séance : **Michel BOTBOL** – Psychiatre
Secrétaire Général adjoint de l'Association Française de Psychiatrie (AFP)
Co-Président : **Un représentant de l'AJPJA**

13h45 – 14h25 : **Chatbots et robots affectifs : enjeux éthiques et perspectives**

Laurence DEVILLERS (Paris), Professeur en Intelligence Artificielle au LIMSI-CNRS.

14h25 – 15h05 : **Le regard clinique « augmenté » : perspectives diagnostiques et thérapeutiques dans l'autisme**

Catherine BARTHÉLEMY (Tours), Professeur émérite à la Faculté de Médecine de Tours, Membre de l'Académie de Médecine.

15h05 – 15h45 : **Augmentation technologique des relations cliniques et thérapeutiques en psychiatrie : potentiel, limites et dangers**

Xavier BRIFFAULT (Paris), Chercheur en sciences sociales et épistémologie de la santé mentale au CNRS (CERMES3).

15h45 – 16h15 : **Discussion avec la salle**

16h15 – 16h30 : **Pause**

16h30 – 17h10 : **L'impact des réseaux sur la structure de personnalité : l'approche de la psychiatrie sociale**

Rachid BENNEGADI, Président de la World Association of Social Psychiatry (WASP).

17h10 – 17h50 : **« Maman, les p'tits bateaux qui vont sur l'eau ont-ils des jambes ? »**

Simon-Daniel KIPMAN (Paris), Psychiatre, Président d'honneur de l'Association Française de Psychiatrie.

17h50 – 18h10 : **Discussion avec la salle**

18h10 – 18h25 : **CONCLUSIONS DE LA JOURNÉE** : **Antoine LESUR (Paris)**, Psychiatre.

COLLOQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : ENJEUX ET PERSPECTIVES

le vendredi 20 mars 2020, à PARIS

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie accompagné du chèque correspondant :
45, rue Boussingault – 75013 Paris – contact@psychiatrie-francaise.com

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/>	
NOM :	Portable :
Prénom :	
Date de naissance :	Discipline exercée :
Mode d'exercice professionnel :	N° RPPS :
Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>	N° Adeli :
Ce colloque entre dans mon programme de DPC : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

S'inscrit au colloque du 20 mars 2020, à Paris, et règle ses droits d'inscription selon le barème ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

NOUVEAU : PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Vous pouvez dorénavant vous inscrire et régler vos droits d'inscriptions sur notre site internet : www.psychiatrie-francaise.com
Sauf pour les tarifs de formation professionnelle.

DROITS D'INSCRIPTION	AVANT	APRÈS
	le 20 février 2020 (le cachet de la poste faisant foi)	
Tarif Général	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 150 €
Membres de l'AFP (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 100 €
Étudiants de moins de 30 ans ; demandeurs d'emploi (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 50 €
Formation Professionnelle ➤ Hors DPC : numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 Avec prise en charge de l'employeur pour les salariés Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur	<input type="checkbox"/> 220 €	<input type="checkbox"/> 270 €
TOTAL GÉNÉRAL =
TARIF UNIQUE SUR PLACE : 200 € (aucune inscription au titre de la formation professionnelle ne sera effectuée sur le lieu du colloque)		

Le 2020

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé par lettre recommandée **15 jours avant la date du colloque**.
- Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 30 euros non remboursables.

LIEU DU COLLOQUE

Salle de conférences de l'AQND
92 bis, boulevard du Montparnasse
à Paris (14^{ème} arrondissement)

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie
45, rue Boussingault – 75013 PARIS

01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60 – contact@psychiatrie-francaise.com



DPC : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : ENJEUX ET PERSPECTIVES EN PSYCHIATRIE



le vendredi 20 mars 2020 – à PARIS – Réf. OGDPC : 15872000019-S1

INSCRIPTION

Vous trouverez ci-dessous le lien pour votre inscription :

<http://www.odpc-cnqsp.org/inscriptions/15872000019-S1.php>

Vous pouvez aussi vous y inscrire depuis votre espace sur le site www.mondpc.fr

Programme de DPC publié par l'agence nationale du DPC, n° **15872000019**.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

La **prise en charge** du programme valorisable au titre du DPC dépend de votre mode d'exercice :

- **Pour les libéraux** : le programme de DPC utilise 7 heures sur votre budget annuel de 21 heures. Une fois votre action de DPC validée, vous recevrez une indemnité de **315 €** versée directement par l'ANDPC.

ATTENTION, vous devez au préalable vous inscrire depuis votre compte sur www.mondpc.fr

- **Pour les hospitaliers** : le montant de l'inscription de **665 €** est pris en charge par votre établissement après accord préalable du service formation dans le cadre d'une convention de DPC. **Merci de contacter le CNQSP pour plus d'informations.**

OBJECTIFS

L'objectif principal de cette formation DPC, en présentiel, est l'amélioration des connaissances en matière d'avancées technologiques afin de doter les professionnels de santé de compétences face à l'intelligence artificielle pour une meilleure prise en charge de leurs patients présentant des troubles psychologiques.

DURÉE : 7 heures – **DATE** : 20 mars 2020

PUBLICS CONCERNÉS :

- Médecins spécialistes en médecine générale ;
- Médecine générale ;
- Médecins spécialistes autres que les spécialistes en médecine générale ;
- Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ;
- Psychiatrie générale ;
- Pédiatrie.

FORMATEURS :

- Programme de DPC sous la direction du Dr Nadine Bazin, Directrice médicale du CNQSP.

LIEU DE DÉROULEMENT DU STAGE :

- AQNDC : 92 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Salle munie d'un vidéoprojecteur.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

- Émargement (un par 1/2 journée) ;
- Présence obligatoire sur place ;
- Questionnaire de satisfaction.

INSCRIPTIONS et RENSEIGNEMENTS DPC :  www.odpc-cnqsp.org

Contact :  solene.cirodde@odpc-cnqsp.org

 **09 83 73 00 17**

ON EN PARLE

LE CAHIER DES CHARGES DE L'ARS NOUVELLE-AQUITAINE : UNE MASCARADE

David SOFFER*

Le 31 décembre 2019 l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine adresse un cahier des charges régional sur « **l'évolution de l'offre des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) en Nouvelle-Aquitaine** ».

Ce document de 38 pages fait l'objet d'une présentation par le directeur délégué à l'autonomie, M. Said ACEF devant les instances gestionnaires de CMPP (29 CMPP disposant de 46 antennes dans les 12 départements de la région). La rédaction de ce document n'a été précédée d'aucune réunion préparatoire, d'aucune rencontre préalable avec les équipes soignantes de terrain. Pourtant ce cahier des charges prévoit une transformation brutale des CMPP. Ils devront en trois mois transmettre un plan d'action de « mise en conformité » suivi d'un changement de pratique en neuf mois !

Ce cahier des charges s'inscrit en continuité avec les instructions⁽¹⁾ et circulaires ministérielles⁽²⁾ sur la mise en œuvre des PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation). Notre collègue Anne Delègue dans un article paru en décembre⁽³⁾, nous avait alerté sur les écueils de ces deux textes réglementaires. En conclusion de son texte, ses inquiétudes ne sont que renforcées par la lecture de ce cahier des charges qui impose aux CMPP de Nouvelle-Aquitaine une transformation en plateformes :

- de « services » pour une population d'enfants ou adolescents présentant des troubles dits « légers » ;
- de « ressources médico-sociales » pour les enfants ou adolescents présentant des troubles neurodéveloppementaux donnant lieu à une compensation individuelle par l'intermédiaire de la MDPH.

La forme et le ton injonctif et comminatoire du document soulèvent une forte indignation parmi les professionnels alors qu'il prétend améliorer

la qualité des prises en charge des enfants ou adolescents présentant ou non des troubles neurodéveloppementaux.

Les moyens employés pour atteindre ces objectifs posent de nombreuses questions. Les contradictions ne manquent pas, l'utilisation parcellaire du rapport de l'IGAS sur les CMPP est caricaturale. Alors que ce rapport se montre très défavorable aux dispositifs de soins par pathologie, le projet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine repose justement sur la constitution de filières de soins où l'offre des « CMPP devra permettre un renforcement de l'intervention auprès des enfants avec troubles du neurodéveloppement ».

Dans cette nouvelle organisation, les services réservés aux « troubles légers » se résument à un renforcement des liens avec les RASED en voie d'extinction ou « des interventions directes auprès de l'enfant et en milieu ordinaire (école) en lien avec les services de l'Éducation nationale ». Mais de quels services s'agit-il ?

En vérité, cette nouvelle organisation vise à repositionner l'offre des CMPP et « accroître leur degré d'expertise en matière de troubles du neurodéveloppement ».

Les populations d'enfants et d'adolescents ainsi divisées en troubles légers et TND relevant de la MDPH n'existent pas sur le terrain, la co-morbidité est très grande, les parcours évolutifs variés. Il faut parfois très longtemps pour déterminer ce qui est primaire de ce qui est secondaire, spécifique ou non spécifique. Sur quelles études scientifiques sérieuses autres qu'un recueil de données à la méthodologie discutable se base cette distinction ? Beaucoup de CMPP se sont enrichis des apports des neurosciences en matière de troubles neurodéveloppementaux. Nombreuses sont les équipes engagées dans des formations, pour diversifier et améliorer leur palette d'intervention en fonction de leur population. Vouloir uniformiser les pratiques pour des territoires et des populations qui ne le sont pas est plus qu'une utopie, c'est une aberration.

N'est-ce pas un moyen de disqualifier une population non TND comme on disqualifie les professionnels qui s'en occupent pour détourner

* Secrétaire Général du Syndicat des Psychiatres Français.

⁽¹⁾ INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGCS/SD3B/DGOS/DSS/DIA/2019/179 du 19 juillet 2019.

⁽²⁾ CIRCULAIRE N° SG/2018/256 du 22 novembre 2018.

⁽³⁾ La Lettre de Psychiatrie Française, N° 268, décembre 2019. Delègue A. : « Les POC : quels soins pour les enfants ? ».

les moyens financiers vers des pathologies TND mieux représentées et soutenues – à juste titre – par des associations de parents ? La disparition de toute approche globale ou intégrative au-delà d'un non-sens est une perte de chance pour les patients et leur famille. Nous assistons donc à une réorientation des soins vers les patients souffrant de TND. Cette orientation questionne sur le plan éthique, voire constitutionnel, l'égalité d'accès aux soins⁽³⁾ : quel sort réserve-t-on aux pathologies ne relevant pas de la MDPH ? Seront-elles les oubliés du projet, ou deviendront-elles après diverses évaluations elles aussi TND ou, à tout le moins, conduites à s'inscrire dans le circuit du handicap pour pouvoir bénéficier d'une prise en charge ? Nos brillants décideurs ont oublié que les conditions d'accès aux soins peuvent influencer la prévalence d'un diagnostic car « *les professionnels ont tendance à poser le diagnostic d'autisme (même en cas de doute) pour que les parents puissent bénéficier d'aides éducatives pour leurs enfants* »⁽⁴⁾.

Le cahier des charges détaille les modalités d'accompagnement et les prestations délivrées par les CMPP. La place de l'enfant et de sa famille est rappelée mais, là encore, c'est surtout la place de la famille qui est prépondérante, sans nuance : *l'expertise d'usage des parents* (soulignée dans le texte) *devra être reconnue*, pendant que les professionnels semblent être des ignorants patentés. L'accompagnement des parents eux-mêmes n'est manifestement plus un sujet.

Plus loin, on rappelle en caractère gras que « *le secret médical n'est pas opposable aux parents* » sans aucune pondération ou mention de l'article (article L. 1111-5 du code de la santé publique) qui prévoit un droit au secret des soins pour les mineurs⁽⁵⁾ ! Enfin *toute procédure d'information préoccupante devra être pesée à l'aune de l'aide réelle apportée par le CMPP* supposant sans détour que les professionnels auraient tendance à abuser de cette procédure.

La disqualification des pratiques amène inéluctablement à la disqualification des équipes.

Le projet personnalisé global et coordonné avec la famille devra être élaboré selon des directives bien précises. Sa composition prévoit un axe éducatif, neuropsychologique et médical sans la moindre mention d'un bilan pédopsychiatrique. Il répond sans doute ici aux récentes déclarations de la secrétaire d'État chargée des Personnes Handicapées de ne plus placer d'enfants autistes « *devant des psychiatres* ».

Le volet évaluation du projet personnalisé ne manque pas. Cette évaluation sera régulière et de qualité, « *elle devra envisager des suites possibles, voire les relais vers d'autres accompagnements, si besoin est. En conséquence, au-delà de ses propres ressources, le CMPP devra mobiliser les ressources externes à la structure dans l'optique de permettre le passage de relais* ». Mais, là encore de quels relais s'agit-il ? Les CMP-IJ saturé ? Les professionnels libéraux débordés ?

Si les directions de CMPP seront doubles médicales et administratives, le « *choix de l'organisation de la direction relève de l'organisme gestionnaire* ». À n'en pas douter, ce ne sera pas au profit d'une direction médicale.

Les associations gestionnaires voient s'exercer une pression intenable du fait de la brutalité des changements à mettre en œuvre dans les délais impartis. À l'heure où, selon la feuille de route santé mentale et psychiatrie, « *la souffrance psychique au travail est devenue un problème de santé publique* », à l'heure où une attention particulière est portée sur les professionnels de santé et médico-sociaux, ce document est un parfait exemple de la duplicité de posture dont peuvent se rendre coupables nos tutelles.

La résistance aux changements notamment paradigmatiques n'est pas propre aux CMPP mais plutôt que de disqualifier leurs pratiques en les caricaturant et en opposant de façon clivante des approches qui devraient être intégratives et s'enrichir mutuellement, les équipes des CMPP mériteraient qu'on leur oppose/propose une critique constructive.

Les CMPP travaillent déjà au plus près, et avec, les parents. Ils interviennent dans le registre de la prévention notamment des complications de situations de crise chez l'adolescent par exemple (troubles des conduites, addictions, etc...) en offrant des dispositifs souples et adaptatifs à ces populations qui ne pourraient s'engager dans des parcours trop rigides ou contraignants.

Pour leur place et leur engagement dans la prise en charge des enfants et adolescents depuis plus d'un demi-siècle, ils ne méritent pas ce traitement indigne.

Les équipes en place vont se trouver malmenées par des réformes qui n'ont pas été coconstruites, qui ne tiennent pas compte des disparités locales des CMPP et de la variété de leurs pratiques propre à leur histoire ou à leur lieu d'implantation.

Si les CMPP ont une culture commune développée à partir de leurs textes réglementaires, ils ont toujours fait preuve d'une grande créativité pour adapter leur offre au plus près des besoins de leur population.

⁽⁴⁾ Brigitte Chamak. AU-DELÀ DE L'ÉVIDENCE : L'EXEMPLE DE L'AUTISME. Abel Guillen. Essais d'épistémologie pour la psychiatrie de demain, ÉRÈS, pp. 51-65, 2017, 9782749254012.halshs-01470200.

⁽⁵⁾ <https://www.conseil-national.medecin.fr/medecin/prise-charge/patient-mineur>

Dès son origine (Centre Claude Bernard, 1946) ce projet collectif a fait se rencontrer des acteurs très différents pour une coopération étroite, pluridisciplinaire, associant pédagogie, psychanalyse, psychiatrie, pratiques rééducatives (orthophoniques, psychomotricité, etc...) dans un contexte de volonté politique humaniste. Il fallait sortir les enfants « inadaptés » de l'exclusion ou des lieux de maltraitements auxquels ils étaient condamnés faute de lieux de soins. Le rapprochement tout à fait inédit et innovant de l'éducation et de la santé est une spécificité toujours actuelle des CMPP dont l'objectif était de solutionner l'inadaptation des jeunes ; l'idée forte étant de les maintenir dans leur environnement d'origine sans les stigmatiser. Depuis les CMPP n'ont cessé d'œuvrer vers une société toujours plus inclusive, multipliant des partenariats et des coopérations locales avec CAMSP, PMI, CMP, ASE, ITEP, IME, sans oublier une coopération étroite avec l'école dont ils étaient les interlocuteurs privilégiés pour lutter contre les ruptures de parcours scolaires liés aux difficultés d'apprentissages. Par ailleurs, les CMPP sont inscrits depuis longtemps dans une culture de l'évaluation (interne, externe, enquêtes de satisfaction, etc...) pour rester au plus juste des attentes de leur population.

Leur créativité est aujourd'hui balayée pour laisser place aux approches standardisées et aux lectures réductrices et partielles de l'Evidence Based Medicine.

Ainsi on découvrira que selon l'ARS Nouvelle-Aquitaine les Recommandations de Bonne Pratique (RBP) deviennent obligatoires. Il est précisé aux CMPP que le respect de ses bonnes pratiques est « *la condition première de poursuite de leur activité* ». Les CMPP devront mettre leurs pratiques en « *conformité totale* » avec les Recommandations de Bonne Pratique professionnelle de la HAS. Rappelons ici que selon l'HAS, les RBP « *ne sauraient dispenser le professionnel de santé de faire preuve*

de discernement dans sa prise en charge du patient qui doit être celle qu'il estime la plus appropriée, en fonction de ses propres constatations »⁽⁶⁾. En d'autres termes et n'en déplaise à nos administrations, les RBP ne sont pas opposables !

Rappelons enfin, que l'article 95 du code de déontologie est limpide, il impose au médecin de veiller à exercer la médecine en toute indépendance vis-à-vis de l'organisme qui l'emploie. En aucun cas les RBP ne sauraient être opposables ou obligatoires.

Ce dévoiement d'un travail scientifiquement rigoureux et prudent, n'est pas acceptable. Vouloir porter haut des convictions et un idéal ne protège pas d'une dérive idéologique dans sa pire acception. Ce qui vaut pour la psychanalyse selon ses détracteurs, ne garantit pas que les théories neurodéveloppementales en soient exemptes. Certaines dérives « scientistes » confondent causalité et corrélation. L'enfant, en tant que personne, pourrait disparaître derrière son neuro-cerveau !

La sacralisation du DSM 5 par une autorité administrative, au mépris de nombreuses mises en garde par différents auteurs, est particulièrement inquiétante voire incompréhensible.

Ce cahier des charges illustre l'obscurantisme de ceux-là même qui entendent le dénoncer au mépris d'une histoire dont la pédopsychiatrie française n'a pas à rougir. Cette dernière a compté dans ses rangs de nombreuses figures humanistes qui ont contribué à son développement, à sa richesse et à une meilleure compréhension des différents facteurs intervenants dans le parcours développemental d'un enfant.

Il est grand temps que nos décideurs cessent de jeter le bébé avec l'eau du bain.

⁽⁶⁾ https://www.has-sante.fr/jcms/c_418716/fr/methodes-d-elaboration-des-recommandations-de-bonne-pratique

Merci de retenir la date du samedi 21 mars 2020
pour participer aux Assemblées Générales
de l'Association Française de Psychiatrie
et du Syndicat des Psychiatres Français

COLLOQUE



Dans le cadre des *Rencontres de l'AFP*

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE

les Huitièmes Rencontres de Suze-la-Rousse

Le corps dans tous ses états



le vendredi 3 juillet 2020 : de 14 heures à 18 heures

le samedi 4 juillet 2020 : de 9 heures à 18 heures

au château départemental de Suze-la-Rousse (Drôme Provençale)

ARGUMENT

« *Nul ne sait ce que peut le corps.* »
Baruch Spinoza (Éthique III, 2, S)

Après avoir réfléchi à certaines problématiques en lien avec notre pratique clinique, le thème des Rencontres portera cette année sur **le corps** et ses représentations.

Le corps, entre organisme et psychisme, est source de débats avec une évolution qui conduit à de nouveaux paradigmes.

Il peut être perçu aujourd'hui comme modifiable dans divers projets, notamment esthétiques, scientifiques ou encore identitaires.

Il n'en finit pas de s'afficher, de se sculpter et de se partager, que ce soit dans le domaine du réel ou du virtuel avec les espoirs avancés par certains du transhumanisme ou des biotechnologies d'un corps sans limite, immortel.

Les questions qui se posent alors est comment accueillir dans la clinique ces corps qui s'agitent, s'abîment, se subliment, s'expriment, comment y répondre et comment envisager notre rapport à la sexualité et ses implications pour l'individu dans son rapport à l'autre.

Le langage fait de l'organisme un corps bien au-delà d'un déterminisme biologique ou de capacités neurocognitives et n'est-ce pas dans cet espace entre corps et organisme que se loge notre liberté de sujet désirant.

Nous essaierons de répondre à ces questions au cours de nos Rencontres dans une approche toujours pluridisciplinaire.

AVEC LES INTERVENTIONS DE :

Maurice CORCOS, Jérôme ENGELBERT, Yannick JAFFRE, Alain KSENSÉE, Brice MARTIN, Gérard PIRLOT, Yves SARFATI, Agnès SPIQUEL, Sylvie TORDJMAN

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Jean-Louis GRIGUER, Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Emmanuelle CORRUBLE, François KAMMERER, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG

Pour plus de précisions sur l'organisation de ce colloque,
contacter le secrétariat de l'Association Française de Psychiatrie :

45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com

COLLOQUE

PROGRAMME



Les Huitièmes Rencontres de Suze-la-Rousse

« Le corps dans tous ses états »

au château départemental de Suze-la-Rousse (26)

Vendredi 3 juillet 2020

13h30 – 14h00 : Accueil des participants

14h00 – 14h15 : OUVERTURE DE LA JOURNÉE

Maurice BENSOUSSAN, Président de l'Association Française de Psychiatrie (AFP) et du Syndicat des Psychiatres Français (SPF)

APRÈS-MIDI

Sous la Présidence de **Jean-Louis GRIGUER**, Psychiatre des Hôpitaux,
Secrétaire Général de l'Association Française de Psychiatrie

14h15 – 15h00 : Corps mortel et ébloui : Noces d'Albert Camus

Agnès SPIQUEL (Paris), Professeur émérite des Universités, Société des Études camusiennes.

15h00 – 15h15 : Discussion avec la salle

15h15 – 16h00 : Corps douloureux et trouble du spectre de l'autisme

Sylvie TORDJMAN (Rennes), Professeur de Pédopsychiatrie, Chef de Pôle, Université de Rennes 1 et Centre Hospitalier Guillaume Régnier, Laboratoire de Psychologie et de Perception, Université de Paris et CNRS UMR 8242

16h00 – 16h15 : Discussion avec la salle

16h15 – 16h30 : Pause

16h30 – 17h00 : Le corps en psychanalyse : de l'hystérie à la psychosomatique et addiction

Gérard PIRLOT (Toulouse), Professeur Université Toulouse Jean Jaurès, Psychanalyse membre de la SPP, Ancien Psychiatre des Hôpitaux.

17h00 – 17h15 : Discussion avec la salle

OPTIONS :

19h00 – 22h30 : Dîner léger au Bar du Bosquet à Grignan

Spectacle des Fêtes Nocturnes « Fracasse », mise en scène de Jean-Christophe HEMBERT sur le parvis du château de Grignan

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse suivante :

secretariat@psychiatrie-francaise.com

INFORMATIONS PRATIQUES

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 100 premières réponses parvenues.
- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé **par lettre recommandée avant le 1^{er} juin 2020**.
- **Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 40 euros non remboursables.**

LIEU DU COLLOQUE

au Château de Suze-la-Rousse (26790) – ☎ 04 75 97 21 30

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
☎ 01 42 71 41 11 – 📠 01 42 71 36 60 – 📧 secretariat@psychiatrie-francaise.com
et aussi sur notre site Internet : www.psychiatrie-francaise.com

Office du Tourisme de Suze-la-Rousse
avenue des Côtes du Rhône – 26790 SUZE-LA-ROUSSE
☎ 04 75 04 81 41 – 📧 ot.suze-la-rousse@wanadoo.fr

COLLOQUE

PROGRAMME



Les Huitièmes Rencontres de Suze-la-Rousse

« Le corps dans tous ses états »

au château départemental de Suze-la-Rousse (26)

Samedi 4 juillet 2020

MATIN

*Sous la Présidence de **Michel BOTBOL**,
Secrétaire Général Adjoint de l'Association Française de Psychiatrie*

9h00 – 9h45 : **L'économie du plaisir du corps anorexique ou le corps du délire**
Maurice CORCOS (Paris), Professeur en Psychiatrie, Université Paris V René Descartes, Chef de service de psychiatrie infanto-juvénile à l'Institut Mutualiste Montsouris.

9h45 – 10h00 : **Discussion avec la salle**

10h00 – 10h45 : **Le corps et son derrière : arrière-pensées et avant-garde**
Yves SARFATI (Paris), Ancien PU-PH, Psychiatre, Psychanalyste.

10h45 – 11h00 : **Discussion avec la salle**

11h00 – 11h15 : Pause

11h15 – 12h00 : **La dépersonnalisation et la personnalisation du corps au décours de la maladie somatique**
Alain KSENSEE (Paris), PH, Ancien Chef de Service, Membre de l'Association Psychanalytique Internationale (API).

12h00 – 12h15 : **Discussion avec la salle**

12h15 – 14h00 : Déjeuner libre
OU OPTION : Cocktail déjeunatoire sur place

APRÈS-MIDI

*Sous la Présidence de **Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG**,
Vice-Présidente de l'Association Française de Psychiatrie*

14h00 – 14h45 : **Prendre soin des corps des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest**
Yannick JAFFRE (Marseille), Directeur de Recherche CNRS* Sr Anthropologie*, Directeur Scientifique sur GIS SANTÉ, Académie des Sciences.

14h45 – 15h00 : **Discussion avec la salle**

15h00 – 15h45 : **Schizophrénie, vécu corporel et subjectivité**
Jérôme ENGELBERT (Battice, Belgique), Docteur en Psychologie, chargé de cours, Université libre de Bruxelles, Université catholique de Louvain, Université de Liège.

15h45 – 16h00 : **Discussion avec la salle**

16h00 – 16h15 : Pause

16h15 – 17h00 : **Le corps en thérapie familiale systémique : de la sculpture familiale aux résonances**
Brice MARTIN (Valence), Psychiatre, PH docteur en sciences, Thérapeute familial CH Drôme-Vivarais.

17h00 – 17h15 : **Discussion avec la salle**

17h15 – 17h30 : **CLÔTURE DES RENCONTRES**
François KAMMERER, Vice-Président de l'Association Française de Psychiatrie

COLLOQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION



Les Huitièmes Rencontres de Suze-la-Rousse

le vendredi 3 et le samedi 4 juillet 2020

au château départemental de Suze-la-Rousse (Drôme Provençale)

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie accompagné du chèque correspondant :
45, rue Boussingault – 75013 Paris – contact@psychiatrie-francaise.com

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/>	
NOM :	Portable :
Prénom :	
Date de naissance :	Discipline exercée :
Mode d'exercice professionnel :	N° RPPS :
Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>	N° Adeli :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

prendra part aux Huitièmes Rencontres de Suze-la-Rousse, les 3 et 4 juillet 2020,

et règle ses droits d'inscription et ses options selon le tableau ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

NOUVEAU : PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Vous pouvez dorénavant vous inscrire et régler vos droits d'inscriptions sur notre site internet : www.psychiatrie-francaise.com sauf pour le tarif de formation professionnelle.

DROITS D'INSCRIPTION	AVANT	APRÈS
	le 15 mai 2020 (le cachet de la poste faisant foi)	
Tarif Général	<input type="checkbox"/> 260 €	<input type="checkbox"/> 300 €
Membres de l'AFP (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 160 €	<input type="checkbox"/> 200 €
Étudiants de moins de 30 ans ; demandeurs d'emploi (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 130 €
Formation Professionnelle ➤ Hors DPC : numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 Avec prise en charge de l'employeur pour les salariés – Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur	<input type="checkbox"/> 360 €	<input type="checkbox"/> 420 €
• OPTION par personne : Pour toutes les personnes : merci de régler les options suivantes : – le 3 juillet 2020 : Dîner léger au Bar du Bosquet et participation aux Fêtes Nocturnes à Grignan – le 4 juillet 2020 : Cocktail déjeunatoire sur place	Nombre de personnes à indiquer	
 x 40 € = x 45 € =
 x 45 € = x 50 € =
TOTAL GÉNÉRAL =
TARIF UNIQUE SUR PLACE : 330 € + OPTIONS éventuelles (les inscriptions au titre de la formation professionnelle ne sont pas assurées sur place)		

Le 2020

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé **par lettre recommandée avant le 1^{er} juin 2020**.
- Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 40 euros non remboursables.

LIEU DU COLLOQUE

Château de Suze-la-Rousse (26790)
 04 75 97 21 30

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie
45, rue Boussingault – 75013 PARIS
 01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60

contact@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS



SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

COTISATION
pour 2020

Resserrons nos rangs, pour peser davantage !

Le Professeur Docteur Prénom : Nom :

Exercice professionnel : libéral hospitalier salarié

..... @

.....

.....

.....

règle sa cotisation pour : 2020 concernant le SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS et l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE selon le tarif suivant :

	COTISATION 2020* Tarif valable jusqu'à l'Assemblée Générale de 2020
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis plus de 4 ans	365 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 4 ans et plus de 2 ans	305 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 2 ans	235 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en formation (sur justificatif)	90 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres n'exerçant plus	175 €

(Nota Bene : nous pouvons aménager les modalités de votre règlement en cas de difficultés temporaires.)

NOUVEAU : RÈGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE

– par notre site internet : www.psychiatrie-francaise.com

– par chèque à l'ordre du SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS, à retourner :
45, rue Boussingault – 75013 PARIS

Signature (ou cachet) :

* Sont inclus dans cette somme :

- un abonnement à tarif préférentiel (55 € au lieu de 95 €) à notre revue *Psychiatrie Française* ;
- un abonnement annuel à tarif préférentiel (30 € au lieu de 40 €) à notre bulletin d'information *La Lettre de Psychiatrie Française* ;
- un forfait de 3 lignes gratuites dans la rubrique « *Petites annonces* » de *La Lettre de Psychiatrie Française* (cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année).
- et aussi :
 - des tarifs préférentiels lors de nos congrès et autres événements ;
 - des conseils personnalisés grâce à la mise à disposition d'un expert juridique pour tout contentieux professionnel.

45, rue Boussingault – 75013 PARIS – 01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60

contact@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Rubrique dirigée par Maurice BENSOUSSAN*

Mars 2020

Le *Syndicat des Psychiatres Français* voit aujourd'hui son action aboutir sur plusieurs plans :

Les *Projets Territoriaux de Santé Mentale* doivent être arrêtés fin juillet par les Directeurs Généraux des ARS. Nous sommes, de longue date, engagés dans des pratiques collaboratives avec les médecins généralistes, et l'écriture des PTSM doit reconnaître l'importance de ce travail. Nous réalisons une première syndicale en signant avec le syndicat MG France une note commune sur le PTSM que vous trouverez dans les pages suivantes de la *LLPF* (cf. pp. 15 et 16). Il ne s'agit pas d'un scoop syndical, mais bien de la déclinaison organisationnelle de nos actions depuis de longues années, visant à améliorer l'accès aux soins, la fluidité des parcours et les coopérations entre la médecine générale et la psychiatrie. Ces propositions doivent être inscrites dans chaque projet territorial de santé mentale.

Dans cette dynamique nous ne pouvons que conseiller à nos lecteurs, mais aussi au Think tank Institut Montaigne, qui dans une vision monoculaire du « collaborative care » risque l'aveuglement, la lecture du rapport de l'IGAS sur la « *Prise en charge coordonnée des troubles psychiques : état des lieux et conditions d'évolution* » <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article766>. L'implication du *SPF* y est très largement soulignée, dans une cohérence qui fait suite à notre engagement de 2005 visant à positionner la psychiatrie comme une discipline médicale de second recours mais aussi d'accès direct spécifique, soulignant dès cette période

l'importance d'un parcours de soins. Nos positions aujourd'hui se retrouvent dans l'expérimentation de la CNAM, que l'on voudrait modélisante, du remboursement des thérapies non médicamenteuses pour les troubles légers à modérés ainsi que dans le dispositif de soins partagés en psychiatrie qui a fait ses preuves sur l'agglomération toulousaine, comme dans le Sud-Yvelines. L'enjeu est aujourd'hui d'installer dans les territoires volontaires ces dispositifs.

Nous proposons de formaliser les collaborations entre la filière psychiatrique, la médecine générale, les psychologues et autres professionnels du champ de la santé mentale, en dehors des seules pratiques existant dans les établissements et institutions psychiatriques. Ces nouvelles organisations portent, non pas un centrage à partir du monde hospitalier des pratiques de soins, mais des modalités de partenariats associant la ville et l'hôpital, les praticiens d'exercice libéral comme ceux d'exercice salarié, pour faire du psychiatre un spécialiste accessible qui par son examen clinique va tracer la pertinence d'un parcours de soins en santé mentale et en psychiatrie.

Nous développerons ces points lors de notre *Assemblée Générale* du 21 mars prochain, à laquelle nous invitons tous nos membres.

Incidentement, à l'occasion de mouvements politiques et sociétaux, nous venons de changer de ministre de la santé et des solidarités. Nous voulons ici saluer l'action d'Agnès Buzyn, qui dans un contexte difficile, a pu soutenir un intérêt et des actions concrètes pour

notre discipline. Nous espérons que son successeur saura poursuivre cette dynamique d'ouverture.

Notre discipline est endeuillée par la disparition d'une infirmière agressée mortellement par un patient. Nous présentons à ses proches et sa famille toutes nos condoléances.

Jacques Toubon, le défenseur des droits, a dénoncé une affaire qu'il juge emblématique, d'atteinte aux droits fondamentaux de plusieurs résidents d'un EHPAD, qui ont subi des agissements ayant pour effet de créer un environnement hostile, dégradant et humiliant. Cet établissement appartient au groupe Orpéa, bien connu pour être également propriétaire de bon nombre d'établissements autorisés en psychiatrie. Le *SPF* rappelle sa demande visant à garantir, au-delà des seules dimensions déontologiques, l'indépendance des psychiatres exerçant dans les établissements privés. Il est urgent de revoir le décret concernant les CME de la FHP, et de s'engager sur la voie d'un co-portage des autorisations d'activités de soins en psychiatrie, entre les actionnaires des établissements et les médecins qui y exercent.

Totalement dans l'actualité du prochain colloque de l'AFP sur « *L'Intelligence artificielle : enjeux et perspectives* » (cf. pp. 2 à 5), le Professeur Jean-François Mattei, nouveau président de l'Académie de médecine, a déclaré que l'intelligence artificielle constitue une rupture dans les pratiques médicales, mais ne remplacera pas le médecin lui-même car la relation humaine avec le patient reste essentielle.

* Psychiatre, Président du *Syndicat des Psychiatres Français* et de l'*Association Française de Psychiatrie*.

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

NOTE SUR LES PROJETS TERRITORIAUX DE SANTÉ MENTALE JANVIER 2020



Syndicat des Psychiatres Français
45, rue Boussingault – 75013 PARIS
☎ 01 42 71 41 11 – 📠 01 42 71 36 60
✉ contact@psychiatrie-francaise.com



13, rue Fernand Léger – 75020 PARIS
☎ 01 43 13 13 13 – 📧 mgfrance@mg-france.fr

Délégué ministériel Pr de psychiatrie⁽¹⁾ Franck BELLIVIER, Hôpital St-Louis Lariboisière.

1 / État des lieux

Les PTSM sont en cours d'élaboration, certains plus avancés que d'autres.

Effectif et densité des psychiatres, médecins généralistes et psychologues libéraux

Profession	Effectifs France métropolitaine	Densité pour 100 000 habitants
Psychiatres libéraux	4 569	7
Psychiatres hospitaliers	7 533	11,6
Médecins généralistes	58 450	90,2
Psychologues libéraux	21 656	33,4
Psychologues hospitaliers	14 473	22,3

- Un Européen sur 4 est atteint de troubles comportementaux.
- Les effectifs en psychiatrie sont trop faibles pour répondre aux demandes⁽²⁾.
- La sectorisation fait exception au libre choix du médecin par le patient. Le patient porteur d'une maladie mentale est un patient stigmatisé, faute aussi de définir les circonstances dans lesquelles il doit bénéficier d'un tel régime d'exception.
- Des hospitalisations d'office.
- Un cloisonnement de fait entre la psychiatrie, le médico-social et la médecine de premier recours.

Tout cela aboutit à sortir le malade mental du droit commun de la santé et des soins. Il existe un retard à la prise en charge des pathologies somatiques et aussi des pathologies mentales. Ces patients consultent moins en médecine générale, ou plus tardivement dans l'évolution de leur maladie somatique. Ils sont moins intégrés dans les actions de prévention en santé (dépistages des cancers, actions de type message minimum contre le tabac, action de prévention nutrition, etc...). La morbidité est augmentée chez les patients psychiatriques pour les pathologies cancéreuses et cardio-vasculaires.

- Le trouble comportemental est stigmatisé dans la société, au travail, à l'école, et même dans le milieu médical et médico-social.
- Les motifs de consultation pour une souffrance psychique ou un trouble mental avéré sont très fréquents chez les médecins généralistes qui sont les premiers prescripteurs de psychotropes.

Beaucoup de PTSM sont centrés sur la discipline psychiatrique, quand ce n'est pas uniquement sur les pratiques hospitalières et de secteur, plus que sur les patients, dans une logique de filière psychiatrique plutôt que de parcours du patient souffrant d'une pathologie mentale. La psychiatrie réclame des nouveaux dispositifs⁽³⁾. En fait tout concourt à créer un asile hors les murs tant la filiarisation est portée haut.

Le patient souffrant d'une pathologie mentale court le risque d'être isolé dans cette prise en charge de filière malgré son souci de décroisement et ainsi de perdre l'habitude d'être soigné par les acteurs du premier recours qui risquent aussi de se désinvestir du suivi somatique de ces patients devenus moins familiers.

Le paradoxe est que tous ces dispositifs spécialisés appelleraient, si on les construisait, de nouveaux effectifs d'acteurs de la psychiatrie, nouveaux et nombreux à l'heure où les postes en psychiatrie non seulement de psychiatres, mais aussi d'IDE, d'éducateurs spécialisés comme d'autres professionnels ne sont pas pourvus.

Comment créer des professionnels qualifiés pour des postes nouveaux avec des surspécialités allongeant encore leur cursus de formation, alors que les emplois des fonctions cardinales disciplinaires ne sont même pas tous pourvus loin s'en faut ?

⁽¹⁾ Dans cette approche de la psychiatrie et de la santé mentale, il serait intéressant d'associer au point de vue des universitaires, celui d'autres acteurs du soin, plus confrontés aux pathologies courantes, fréquentes, moins sévères et moins invalidantes, englobant des aspects de santé et de prévention. Les données de la CNAM vont dans ce sens en montrant que les dépenses de santé s'équilibrent entre la médecine de ville et les différentes structures de l'hospitalisation psychiatrique.

⁽²⁾ Premier poste de dépenses de soins si on adjoint la prise en charge sociale des patients.

Une psychiatrie agitée par des soubresauts, de constats de burn out des équipes et des professionnels.

Une psychiatrie où, en l'absence de soutien à la dimension consubstantiellement psychothérapeutique de la pratique psychiatrique, le biopharmacologique tend à prendre le pas sur toute autre prise en charge. La psychologie clinique faute d'avoir intégré des pratiques collaboratives avec le champ médical est prise en défaut de pertinence, et de positionnement.

⁽³⁾ Antennes mobiles encore plus nombreuses et spécialisées, consultations dédiées à divers domaines (médico-légal, maltraitance, post-agression sexuelle, post-traumatique), IPA spécialisées projetées en proximité, voire même HAD psy., plateforme psy médico-sociale et sociale dédiée à la psy, alors que nous sommes à l'heure des convergences et que les CPTS et PTA assument ces rôles de plateformes...

2 / Vers une vision alternative réaliste et réalisable rapidement

2.1 / Objectif général

Faire entrer le patient atteint de maladie mentale, que celle-ci concerne une pathologie mentale fréquente ou un trouble sévère et persistant dans le droit commun des soins et de la santé. C'est rompre son isolement asilaire, sa stigmatisation, lutter contre les retards de prise en charge des pathologies somatiques, le faire entrer dans les files actives communes de la prévention et des dépistages, faire circuler la compétence au-delà du premier cercle de la psychiatrie.

2.2 / Objectifs secondaires

a) *Identifier les ressources et favoriser le travail organisé en équipe dans chaque secteur, entre secteurs et avec l'ensemble des acteurs de la psychiatrie du territoire.*

Utiliser les ressources en soins de proximité, existantes sur le territoire. Cela participe aussi de la lutte contre la crise du sens vécue par beaucoup. Identifier les ressources psychiatriques du territoire, publiques, privées et libérales.

Consacrer officiellement la place que le premier recours occupe de fait en psychiatrie de proximité, aux yeux de la population, des patients, des professionnels, des institutions. Le médecin généraliste doit devenir un partenaire à part entière de la psychiatrie et rester pour cette discipline comme pour les autres la porte d'entrée dans le soin. Ses fonctions sont nombreuses et pour la plupart déjà assumées : repérage précoce, diagnostic, suspicion de diagnostics lourds, alerte, suivi des pathologies déjà prises en charge par le premier recours seul, suivi conjoint des pathologies mentales fréquentes mais aussi des troubles sévères et persistants, notamment stabilisées, continuité des soins, prise en charge préventive psychique et somatique, etc... Le développement des pratiques collaboratives entre la médecine générale et la psychiatrie est un fort levier d'amélioration.

Formaliser les relations de l'ensemble des acteurs du sanitaire avec les structures médico-sociales.

b) *Augmenter les compétences où cela est nécessaire dans le premier recours.*

c) *Travailler ensemble.*

d) *Chaîner les compétences diffusées plutôt que de les concentrer et déplorer ensuite qu'elles manquent à des endroits.*

3 / Propositions pour atteindre ces objectifs

3.1 / Condition négative

Éviter de créer de nouveaux dispositifs, qui partant de bonnes intentions et pouvant donner des résultats intéressants ponctuellement ne sont pas moins contre-productifs d'un point de vue systémique et inégalitaires en ne profitant qu'à peu de patients. Ces dispositifs dépossèdent les acteurs de leurs missions habituelles, provoquent leur désinvestissement et leur font perdre leur compétence⁽⁴⁾.

3.2 / Échanger et partager les informations utiles

a) **Information et formation : fortifier et augmenter les compétences en psychiatrie et en santé mentale en périphérie de la spécialité psychiatrique et du GHT intramuros.**

Formations psychologiques et psychiatriques en pluri-professionnel pour augmenter les compétences du premier recours et notamment celles des médecins généralistes – médecins traitants : groupes qualités pluri-professionnels. L'ANDPC est peu efficace, lourde et peu légitimée par les professionnels.

b) **Territorialiser les démarches et les construire en proximité en s'adaptant aux conditions locales.**

c) **Protocoler le travail en équipe et entre les équipes.**

Ces protocoles naissent des échanges territoriaux entre psychiatres et premier recours. Ils sont en grande partie le contenu des formations informations partagées en pluri-professionnel.

Ils débouchent sur des actions concrètes. Ils ont pour but d'installer un état d'esprit de confiance réciproque entre acteurs.

d) **Accéder plus facilement et plus rapidement à un avis diagnostique et thérapeutique, assurer un suivi conjoint.** Exemple du dispositif de soins partagés de l'agglomération toulousaine.

e) **Les protocoles entre premier recours de proximité et la psychiatrie en général, qu'elle relève de pratiques libérales ou salariées, individuelles, en équipe, en institution** doivent porter en priorité sur :

- Aide à la décision, diagnostique et thérapeutique.
- Délivrance de rendez-vous hiérarchisés selon la nature et l'urgence du cas.
- Des outils de communication en temps réel ou différé avec accusé de réception et réponse priorisée en fonction de l'urgence appréciée par le récepteur. Le délai doit devenir un indicateur général d'activité des dispositifs.

3.3 / Réflexion sur la réimplantation d'une culture de la continuité des soins, à partir des expériences de terrain (exemple de la PTA Caux Vallées pour la file active palliative en expérimentation ARS)

3.4 / Convergences volontaires et accompagnées par l'ARS dans ce cas (y compris financièrement) entre dispositifs apparentés

4 / Outils

Les organisations territoriales décrites dans le code de la santé publique et financées par des accords conventionnels interprofessionnels sont le cadre naturel des projets territoriaux de santé mentale. Ces structures disposent d'outils numériques pour la coordination des soins⁽⁵⁾.

Contacts :

Dr Maurice BENSOUSSAN – Président du *Syndicat des Psychiatres Français* – 06 16 81 11 21 – drmauricebensoussan@gmail.com

Dr Jacques BATTISTONI – Président de MG France – 06 62 61 09 99 – president@mg-france.fr

⁽⁴⁾ Exemple des soins palliatifs. Cf. les articles parus dans *le Monde* de Véronique Fournier et de Didier Sicard qui regrettent que les dispositifs spécialisés en palliatifs écartent le premier recours des soins palliatifs pour asseoir leur spécialité. Il en irait de même en psychiatrie.

⁽⁵⁾ Thérapie, Globule.

ANNONCE



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE
un colloque sur le thème

QUEL DIALOGUE ENTRE LA PHÉNOMÉNOLOGIE, LA PSYCHANALYSE ET LA PSYCHIATRIE ?

le vendredi 20 novembre 2020, à PARIS

Salle de conférence de l'AQND
92 bis boulevard du Montparnasse (14^{ème} arrondissement), PARIS

ARGUMENT

L'objet de ce Colloque qui s'inscrit dans le prolongement de celui organisé par l'Association Française de Psychiatrie en 2016 sur le thème de « Actualité de la phénoménologie psychiatrique » (en hommage au Professeur Arthur Tatossian) est d'interroger l'actualité du dialogue entre phénoménologie, psychanalyse et psychiatrie dans une perspective large, permettant ainsi plusieurs approches possibles de la question.

Nous réfléchirons aux rapports complexes entre ces trois discours intéressant la psychopathologie dans leurs divergences mais aussi dans leurs complémentarités.

Cette rencontre interdisciplinaire devrait permettre de cerner les enjeux, de clarifier le statut de chacun et d'éclairer la place de ce dialogue aujourd'hui par rapport à leur propre méthodologie mais aussi plus largement par rapport à la pratique clinique actuel sans manquer d'évoquer les perspectives ouvertes par ce dialogue.

AVEC LES INTERVENTIONS DE :

C. ABETTAN (Montpellier), A. BENSOUSSAN (Toulouse), P. CABESTAN (Paris),
G. CHARBONNEAU (Paris), T. GOZÉ (Toulouse), A. KSENSÉE (Paris),
M.-C. LAMBOTTE (Paris), B. MARTIN (Valence), D. PRINGUEY (Nice)

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Jean-Louis GRIGUER, Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Emmanuelle CORRUBLE,
François KAMMERER, Simon-Daniel KIPMAN, Sylvie TORDJMAN

Le programme complet sera publié dans le prochain numéro de *La Lettre de Psychiatrie Française*.

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :

 secretariat@psychiatrie-francaise.com

AU FIL DE L'HUMEUR...

**Simon-Daniel
KIPMAN**

Le mois dernier, j'étais indigné. Ce mois-ci, je suis plus calme, mais il est question quand même de survie : quel est l'avenir de la médecine, des traitements et des soins ? (ne pas confondre les deux dimensions, SVP). Compte tenu des délais de parution entre les *Lettres*, il n'est guère possible d'avoir de réaction ou de relance à ces « humeurs », mais je continue à les souhaiter. Quel intérêt y aurait-il à savoir ce que pense un vieux ex-président ? Il faudrait que ces notes soient en permanence repensées par ceux qui les lisent... et je les attends de pied ferme.

* * *

Certains d'entre nous prêchent une bonne parole venue d'ailleurs ou d'hier. On se réfère à l'intelligence artificielle (voir le prochain colloque de l'AFP), à Lacan ou à Freud, à la génétique, etc. Les prêcheurs passent, et les idées aussi.

Les praticiens, les cliniciens restent (combien de temps encore ?), ligotés sans doute aux malades qui sont leur raison d'exister. Les patients, ce sont eux, les psychiatres de base ; comme on dit. Ils sont des guetteurs à l'affût. Du haut de leur méthode, chacun, adaptant d'ailleurs à sa main, guette le signe qui lui parlera enfin.

Les plus anxieux pratiquent ce que j'appelle le diagnostic intuitif instantané : le malade entre dans le bureau et on a une idée. L'expérience leur permet de jauger un malade dès le premier coup d'œil. Ils vont plus vite que la plus rapide des machines à diagnostiquer. Mais cela a deux inconvénients majeurs :

– Il faut vérifier son intuition première. C'est comme une hypothèse scientifique qui peut jaillir très vite (Eureka) mais mettre des années à se vérifier. Cela prend du temps, de l'obstination, de la patience, davantage qu'une machine à diagnostiquer sans doute, mais le clinicien, plus que la machine y apprend quelque chose.

– L'intuition rapide calme, d'un coup, l'angoisse de la nouveauté, de la porte qui s'ouvre sur un inconnu... et c'est peut-être dommage. S'il fait trop, voire totalement confiance à son intuition, il devient aussi bête, aussi borné qu'une machine à diagnostiquer. Car cette machine ne reconnaît que ce qu'elle connaît déjà, que ce qu'on lui a d'avance inculqué.

* * *

Je me relis. Sans doute suis-je en train de me préparer au prochain colloque de l'AFP. Sans doute, avec tout ce que les spécialistes disent de l'intelligence artificielle, sans doute suis-je poussé à militer (je dis bien à militer) contre ces réseaux anonymes et orientés.

Et si je suis dans cette militance pour l'esprit humain (qu'est-ce qu'on sait d'autre que ce qu'on y projette : l'esprit des martiens, des animaux, des arbres ?) c'est là que se trouve le principe fondamental de notre métier, de notre besogne quotidienne.

Reste à savoir – à travers d'autres humeurs – si d'autres principes nous guident et sont nos étoiles du berger.

PENSEZ À VOUS INSCRIRE AUX COLLOQUES

– du 20 mars 2020, à Paris

L'intelligence artificielle : enjeux et perspectives

Bulletin d'inscription, page 4 ou 5

– des 3 et 4 juillet 2020, à Suze-la-Rousse

Le corps dans tous ses états

Bulletin d'inscription, page 12

– du 20 novembre 2020, à Paris

Quel dialogue entre la phénoménologie, la psychanalyse et la psychiatrie ?

PAS DE DISCOURS SANS LECTURE

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

La méthode Coué : la maîtrise de soi-même par l'autosuggestion consciente

COUÉ Émile

Paris : Marabout - 2020 - Br. - 6,90 €

Le stylo du psychiatre : plaidoyer pour une psychiatrie relationnelle

SASSOLAS Marcel

Toulouse : Érès - 2020 - Br. - 23,00 €

Nouveau manuel de cotation des formes au Rorschach

AZOULAY Catherine, EMMANUELLI Michèle

Malakoff (Hauts-de-Seine) : Dunod - 2020 - Br. - 49,00 €

Un immonde sans limite :

25 ans après Un monde sans limite

LE BRUN Jean-Pierre

Toulouse : Érès - 2020 - Br. - 25,00 €

Le royaume et le jardin

AGAMBEN Giorgio

Paris : Rivages - 2020 - Br. - 17,00 €

Bergson et les écrivains

Sous la direction de Arnaud FRANÇOIS,
Clément GIRARDI, Camille RIQUIER, Céline DEWAS,
Émilie FRÉMOND, Stéphane GALLON, et al.

Paris : PUF - 2020 - Br. - 27,00 €

Pour comprendre Levinas :

un philosophe pour notre temps

PELLUCHON Corinne

Paris : Seuil - 2020 - Br. - 21,00 €

Figures de la psychanalyse.

38, L'expérience lacanienne

Toulouse : Érès - 2020 - Br. - 25,50 €

L'inconscient à demi-mot : entretiens et autres textes

SAFOUAN Moustapha, FREROT Sylvain

Paris : Éd. des crépuscules - 2020 - Br. - 18,00 €

Maux de femmes

SUNDHAUSER Flavien

Nîmes : Nombre 7 Éditions - 2019 - Br. - 10,00 €

Mille et un soins infirmiers en psychiatrie

Entre combats et magie de la rencontre

RAJABLAT Marie

Toulouse : Érès - 2019 - Br. - 15,00 €

Elle ne pleure pas, Madeleine !

REGNIER Marie-Claire

Nîmes : Nombre 7 Éditions - 2019 - Br. - 9,90 €

Aime-moi si tu peux

VIALON Séverine

Sevylivres - 2019 - Br. - 15,00 €

D'une rive à l'autre

ANGELETTI Francis

Nîmes : Nombre 7 Éditions - 2019 - Br. - 16,90 €

Régressions

Sous la direction de Catherine CHABERT

Toulouse : Érès - 2019 - Br. - 16,00 €

Dialogue ou l'initiation de Fée

KAYO Nosy

Nîmes : Nombre 7 Éditions - 2019 - Br. - 14,00 €

Le stylo du psychiatre

SASSOLAS Marcel

Toulouse : Érès - 2019 - Br. - 23,00 €

Stratégies de changement

Sous la direction de Grégoire VITRY

Toulouse : Érès - 2019 - Br. - 29,00 €

J'ai peur pour ma maman

CHICARD Anne

Nîmes : Nombre 7 Éditions - 2020 - Br. - 18,50 €

Les affranchis

Addictions et clinique contemporaine

ROTH Thierry

Toulouse : Érès - 2020 - Br. - 16,00 €

Papa tais-toi

JOUHANNEAU Agathe

Sanary-sur-Mer : LIVIO Didier - 2019 - Br. - 10,00 €

Folies en Partage

Chimères N° 95

Toulouse : Érès - 2020 - Br. - 23,00 €

REVUE PSYCHIATRIE FRANÇAISE

RÉSISTANCES, POUR UN AVENIR DE LA PÉDOPSYCHIATRIE EN FRANCE

2/19 :

- Gérard SHADILI, *Éditorial*
- Bruno FALISSARD, *Penser les paradoxes de la pédopsychiatrie pour mieux la reconstruire*
- Bernard GOLSE, Marie-Rose MORO, *La pédopsychiatrie ne veut pas mourir !*
- Maurice CORCOS, *L'avenir d'une désillusion humaniste*
- Gérard SHADILI, Yoann LOISEL, Maurice CORCOS, *Vérité et Mensonges*
- Yoann LOISEL, *Présent et avenir de la pédopsychiatrie des adolescents : tenir !*
- Denis BOCHEREAU, *Un pédopsychiatre ne devrait pas dire ça...*
Quelques coagitations, trop actuelles
- Jean-Christophe MACOTTA, Christelle HOURANTIER, *Adolescents et Jeunes Adultes : continuités et discontinuités.*
Exemple d'étudiants pris en charge par des pédopsychiatres
- Pablo VOTADORO, *L'école pour devenir adulte. La pédopsychiatrie, pour quoi faire ?*
- Marion ROBIN, *La part de la protection de l'enfance en pédopsychiatrie : évolutions*
- Aziz ESSADEK, *Intérêts communs et complexités des liens entre pédopsychiatrie et protection de l'enfance*
- Jean-Pierre ROSENCZVEIG, *Le lien nécessaire entre psychiatrie et justice de l'enfance*



ENVIES DE LIRE

- *L'épure* de Cécile REIMS, ouvrage analysé par Catherine STEF
- *Les nuits révolutionnaires* de Nicolas RESTIF DE LA BRETONNE, ouvrage analysé par Monique BYDLOWSKI
- *Le retour* de Anna ENQUIST, ouvrage analysé par Dominique TABONE-WEIL

PSYCHIATRIE FRANÇAISE

2/19 :
**RÉSISTANCES, POUR UN AVENIR
DE LA PÉDOPSYCHIATRIE
EN FRANCE**

Bon de commande à retourner au SPF :
45, rue Boussingault – 75013 Paris

Mme M. Pr Dr :

Nom :

Prénom :

..... @

.....

Code postal : Ville :

.....

Commande exemplaire(s) du N° 2/19 x 25 € = €

à régler par chèque établi à l'ordre du **Syndicat des Psychiatres Français.**

PETITES ANNONCES

RAPPEL

Les tarifs des petites annonces sont à demander par annonces@psychiatrie-francaise.com

Les ordres doivent parvenir au secrétariat

- Pour le N° 271 : le **20 mars 2020** au plus tard, pour une parution **semaine 15**.
- Pour le N° 272 : le **23 avril 2020** au plus tard, pour une parution **semaine 20**.
- Pour le N° 273 : le **29 mai 2020** au plus tard, pour une parution **semaine 25**.
- Pour le N° 274 : le **4 septembre 2020** au plus tard, pour une parution **semaine 39**.
- Pour le N° 275 : le **9 octobre 2020** au plus tard, pour une parution **semaine 44**.
- Pour le N° 276 : le **13 novembre 2020** au plus tard, pour une parution **semaine 49**.

(réf. 4188) **75 - PARIS 14^{ème}** - Pour son CMPP, l'Association Notre-Dame de Bonsecours **Recrute** pour septembre 2020 **un Pédopsychiatre**. Orientation psychodynamique CDI - 0,43 ETP. Rémunération selon expérience CCN 51. Adresser CV et lettre de motivation à catherine.fouques@gmail.com



L'HÔPITAL DE JOUR CALYPSO

qui fait partie de l'Association Régionale pour l'Intégration (ARI), présente en région Provence, est un établissement sanitaire privé d'intérêt collectif (ESPIC) de 15 places, situé dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille et a pour mission de recevoir en hospitalisation pédopsychiatrique à temps partiel de jeunes enfants de 2 à 9 ans présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme pour des évaluations et la mise en œuvre d'interventions précoces s'inscrivant dans le cadre des recommandations de bonne pratique HAS-ANESM.

NOUS RECRUTONS UN MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE à 0,75 ETP.

En lien avec la Directrice administrative, vous :

- ✓ avez la responsabilité du fonctionnement médical de l'établissement (admissions et sorties, élaboration et suivi des projets de soins individuels, consultation et travail avec les familles, définition des orientations de travail de l'équipe pluridisciplinaire et animation des réunions cliniques) ;
- ✓ développez le travail en réseau et les liens avec les partenaires de l'Éducation Nationale, du sanitaire et du médico-social ;
- ✓ contribuez à l'ancrage dans le champ sanitaire de l'établissement en lien avec l'hôpital de jour de La Ciotat et les hôpitaux du territoire (certification, EPP, investissement dans le fonctionnement des instances [CME, CLIN, CRUQPC], PMSI) ;
- ✓ renforcez la coordination médicale de l'ensemble du pôle autisme, en lien avec vos confrères intervenant sur les autres services.

Profil demandé : docteur en médecine avec un CES ou DES de psychiatrie, expérience en psychiatrie de l'enfant et adolescent et travail institutionnel, bonne maîtrise des outils informatiques, intérêt pour l'autisme et le développement de projets dans ce domaine. Permis de conduire indispensable.

Si ce poste vous intéresse, il suffit d'envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse : n-marty@ari.asso.fr
Vous pouvez également obtenir des informations par téléphone au 04 91 13 41 30.

Formis ce poste, nous avons d'autres postes de psychiatres et pédopsychiatres à pourvoir dans nos CAMSP, ITEP en région Provence. Les postes sont consultables sur le site de l'ARI : www.ari.asso.fr

(réf. 4189)

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

RÉUNIONS ET COLLOQUES

EN FRANCE

Mars 2020

MARSEILLE, le 16 : L'Association des Aidants et Malades à Corps de Lewy organise sa 2^{ème} Rencontre sur le thème « **Maladie à corps de Lewy, une maladie qui gagne à être reconnue** ». – Informations et inscriptions : L'Association des Aidants et Malades à Corps de Lewy – 16, rue Marx Dormoy – 75018 PARIS – ☎ 06 62 63 34 97 – ✉ a2mcl.org – 🌐 <https://www.passages-adapes.fr/colloque-le-sujet-dans-la-relation-medecin-malade>

PARIS, du 16 au 18 : La Fédération Française de Psychiatrie (FFP) organise ses 18^{èmes} journées de pédopsychiatrie sur le thème « **Pédopsychiatrie intégrative de 2020 : comment soigne-t-elle ? Ses connaissances scientifiques et ses effets thérapeutiques** ». – Informations et inscriptions : FFP – 26, boulevard Brune – 75014 PARIS – ☎ 01 48 04 73 41 – ✉ contact@fedepsychiatrie.fr – 🌐 www.fedepsychiatrie.fr

TOULOUSE, les 19 et 20 : La PLATEFORME Universitaire CEPS organise son 8^{ème} congrès international sur le thème « **Prévenir et soigner les douleurs avec des interventions non médicamenteuses** ». – Informations et inscriptions : ICEPS – 🌐 www.iceps2020.fr

PARIS, le 20 : La Fédération Française de Psychiatrie (FFP) organise sa 1^{ère} session de restitution des travaux du Comité Permanent de l'Autisme et des Troubles Neuro-Développementaux de la FFP-CNPP. – Informations et inscriptions : FFP – 26, boulevard Brune – 75014 PARIS – ☎ 01 48 04 73 41 – ✉ contact@fedepsychiatrie.fr – 🌐 www.fedepsychiatrie.fr

PARIS, le 20 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **L'Intelligence artificielle : enjeux et perspectives** ». – Informations et inscriptions : AFP – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11 – ☎ 01 42 71 36 60 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

BORDEAUX, les 20 et 21 : La Société Française de Psychothérapie Psychanalytique de Groupe (SFPPG) organise ses journées scientifiques sur le thème « **Le pouvoir des groupes à l'adolescence** ». – Informations et inscriptions : SFPPG – ✉ gsfppg.bordeaux.2020@gmail.com – 🌐 <https://www.sfppg.fr>

PARIS, le 26 : Le Comité d'Éthique Adef Résidences organise un colloque sur le thème « **Regards sur le corps abîmé dans les Établissements Médico-Sociaux** ». – Informations et inscriptions : CEAR – ✉ colloqueCEAR@adefresidences.com – 🌐 www.adefresidences.com

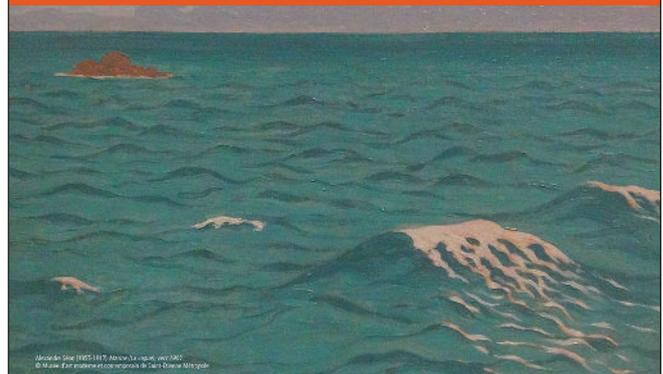
PARIS, les 27 et 28 : L'Association Francophone du Trauma et de la Dissociation (AFTD) organise leur 4^{ème} journée de conférences sur le thème « **Quand le trauma divise : le Trouble dissociatif de l'identité 2020** ». – Informations et inscriptions : AFTD – ✉ aftd.info@gmail.com – 🌐 <http://www.aftd.eu/>

1^{er} colloque "LE TEMPS DE LA PSYCHANALYSE"

organisé par

Jacques **ANDRÉ**
Alain **BRACONNIER**
Catherine **CHABERT**
Patrick **GUYOMARD**
Denys **RIBAS**
Dominique **SCARFONE**
et la revue *Le Carnet/Psy*

Écouter...
Les surprises de l'inconscient



André Derain 1905-1917, Abstraction, vers 1907
© Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain de Saint-Etienne Métropole

Jacques **ANDRÉ** La parole surprise • Julie **MOUNDLIC** "Au-delà de cette limite votre ticket n'est plus valable" • Bernard **GOLSE** Écouter la demande intransitive • Catherine **CHABERT** Croire en l'inconscient ? • Maurice **CORCOS** Trouver quelqu'un à qui parler... De la folie du logis... de sa vérité et de ses silences • Denis **HIRSCH** A l'écoute de la folie pubertaire. Création, narration, dramatisation, construction dans les cures d'adolescents • Anne **BRUN** L'écoute dans les médiations thérapeutiques • Vassilis **KAPSAMBELIS** Qu'écoute-t-on face au patient schizophrène ? • Alain **BRACONNIER** Mise en scène • Denys **RIBAS** Les enfants imaginaires de Lola • Pierre **DELION** Écouter en institution : la constellation transférentielle • Sylvain **MISSONNIER** Narrativités en Triche cherchent écoute réflexive

Renseignements :
Estelle GEORGES-Chassot - Le Carnet/PSY
8 avenue J.-B. Clément - 92100 Boulogne
Tél. : 01 46 04 74 35
est@carnetpsy.com
Inscription individuelle : 90 €
Étudiant : 40 €
Formules perméables : 190 €
Tarifs spéciaux pour les abonnés à la revue Le Carnet/PSY

Samedi 28 mars 2020

Maison de la Chimie - 28 bis rue Saint-Dominique - 75007 **PARIS**

Possibilité de s'inscrire en ligne sur
www.carnetpsy.com



PARIS, le 28 : La Revue Carnet Psy organise leur 1^{er} colloque « **Le temps de la psychanalyse** » sur le thème « **Écouter... Les surprises de l'inconscient** ». – Informations et inscriptions : Carnet Psy – 8, av. Jean-Baptiste Clément – 92100 BOULOGNE – ☎ 01 46 04 74 35 – ✉ est@carnetpsy.com – 🌐 www.carnetpsy.com

Avril 2020

LYON, le 3 : L'Institut de Formation et d'Application des Thérapies de la Communication (IFAC) organise un colloque sur le thème « **La parentification, un concept-clé dans l'aide et le traitement d'adultes** ». – Informations et inscriptions : IFAC – 117, rue Garibaldi – 69006 LYON – ☎ 04 72 83 51 12 – ✉ ifac@ifac.com – 🌐 <https://www.ifac.com>

TOURCOING, le 4 : L'Association Arrière-Pays et la Fédération Inter Associations Culturelles organisent la 34^{ème} journée nationale de psychothérapie institutionnelle sur le thème « **Que deviennent les métiers dits impossibles ?** ». – Informations et inscriptions : arrierepaysassociation@gmail.com

Mai 2020

PARIS, les 23 et 24 : L'@psychanalyse (SFPPG) organise un colloque sur le thème « **L'acte de création** ». – Informations et inscriptions : 🌐 <https://www.apychanalyse.org>

Juin 2020

PARIS, le 6 : Le Collège International de Psychanalyse et d'Anthropologie (CIPA) organise un séminaire thématique sur le thème « **Originaire de la langue, perte des origines** ». – Informations et inscriptions : CIPA – 212, rue de Vaugirard – 75015 PARIS – <http://www.cipa-association.org>

PARIS, le 8 : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur le thème « **Colette, un génie féminin (titre provisoire)** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – [☎ 01 56 61 69 80](tel:0156616980) – [✉ corinne.dugre-lebigre@imm.fr](mailto:corinne.dugre-lebigre@imm.fr) – <http://www.babylone-imm.org/>

LYON, les 10, 11 et 12 : L'Institut de Formation et d'Application des Thérapies de la Communication (IFAC) organise un colloque sur le thème « **Interculturalité – Les aléas de l'adaptation** ». – Informations et inscriptions : IFATC – 117, rue Garibaldi – 69006 LYON – [☎ 04 72 83 51 12](tel:0472835112) – [✉ ifatc@ifatc.com](mailto:ifatc@ifatc.com) – <https://www.ifatc.com>

DIJON, les 11 et 12 : Le Centre d'Études en Psychopathologie de Bourgogne (CEP) organise un colloque national sur le thème « **La psychopathologie aujourd'hui** ». – Informations et inscriptions : CEP – [☎ 07 50 96 39 81](tel:0750963981) – [✉ cepdebourgogne@gmail.com](mailto:cepdebourgogne@gmail.com) – <http://www.cep-bourgogne.fr/>

LA BAULE, du 10 au 13 : L'Institut Mimethys organise un congrès sur le thème « **Sidération, effondrement, renaissance. De l'emprise à la résilience** ». – Informations et inscriptions : Institut Mimethys – 7, quai Henri Barbusse – 44200 NANTES – [☎ 02 40 93 62 39](tel:0240936239) – [✉ contact@mimethys.com](mailto:contact@mimethys.com)

DIJON, les 11 et 12 : Le Centre d'Études en Psychopathologie de Bourgogne (CEP) organise un colloque national sur le thème « **La psychopathologie aujourd'hui** ». – Informations et inscriptions : CEP – <https://www.facebook.com/pg/cepdebourgogne/posts/>

LILLE, du 17 au 19 : L'Association du Congrès de Psychiatrie et de Neurologie de Langue Française organise son 118^{ème} colloque international sur le thème « **Parcours de soins, de santé, de vie** ». – Informations et inscriptions : CPNLF – <https://cpnlf.fr>

LYON, du 22 au 26 : L'Institut de Formation et d'Application des Thérapies de la Communication (IFAC) organise un colloque sur le thème « **La déconstruction du couple. L'enfant dans la tourmente** ». – Informations et inscriptions : IFATC – 117, rue Garibaldi – 69006 LYON – [☎ 04 72 83 51 12](tel:0472835112) – [✉ ifatc@ifatc.com](mailto:ifatc@ifatc.com) – <https://www.ifatc.com>

PARIS, le 26 : Passages-ADAPes organise son 4^{ème} colloque transhumanisme sur le thème « **Le sujet dans la relation médecin-malade... et dans la société ?** ». – Informations et inscriptions : Passages-ADAPes – 10, rue Clément – 75006 PARIS – [☎ 01 43 25 23 57](tel:0143252357) – [☎ 01 43 25 62 59](tel:0143256259) – [✉ passages4@wanadoo.fr](mailto:passages4@wanadoo.fr) – <https://www.passages-adapes.fr/colloque-le-sujet-dans-la-relation-medecin-malade>

Juillet 2020

SUZE-LA-ROUSSE, les 3 et 4 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Le corps, dans tous ses états** ». – Informations et inscriptions : AFP – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS – [☎ 01 42 71 41 11](tel:0142714111) – [☎ 01 42 71 36 60](tel:0142713660) – [✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com) – www.psychiatrie-francaise.com

Octobre 2020

PARIS, les 13 et 14 : La Fédération Française de Psychiatrie (FFP) organise ses 3^{èmes} journées de psychiatrie adultes sur le thème « **Le consentement** ». – Informations et inscriptions : FFP – 26, boulevard Brune – 75014 PARIS – [☎ 01 48 04 73 41](tel:0148047341) – [✉ contact@fedepsychiatrie.fr](mailto:contact@fedepsychiatrie.fr) – www.fedepsychiatrie.fr

Novembre 2020

PARIS, le 20 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Quel dialogue entre la phénoménologie, la psychanalyse et la psychiatrie ?** ». – Informations et inscriptions : AFP – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS – [☎ 01 42 71 41 11](tel:0142714111) – [☎ 01 42 71 36 60](tel:0142713660) – [✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com) – www.psychiatrie-francaise.com

À L'ÉTRANGER

Mars-Avril 2020

BERLIN (Allemagne) du 31 mars au 4 avril : World Association for Dynamic Psychiatry WADP organise son 19^{ème} congrès sur le thème « **Peace and Agression** ». – Informations et renseignements : [✉ wadp2020@cpo-hanser.de](mailto:wadp2020@cpo-hanser.de)

Octobre 2020

ISRAËL, du 18 au 25 : Copelfi organise sa XVI^{ème} Conférence sur le thème « **Les Parentalités** ». – Informations et renseignements : [✉ ass.copelfi@club-internet.fr](mailto:ass.copelfi@club-internet.fr) – www.copelfi.fr – Page FB : copelfi

LA LETTRE

[☎ 01 42 71 41 11](tel:0142714111)

La Lettre de Psychiatrie Française – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
[courriel : secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com) – www.psychiatrie-francaise.com

Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)

Tirage : 1 000 ex. – Dépôt légal : mars 2020 – ISSN : 1157-5611

Directeur de la publication : François KAMMERER

Rédacteur en chef : Jean-Yves COZIC

Co-Rédactrice en chef : Nicole KOEHLIN

Comité de rédaction : Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Jean-Louis GRIGUER, Simon-Daniel KIPMAN, Jean-Jacques KRESS, David SOFFER, Pierre STAËL

Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire : Valérie LASSAUGE

Mise en pages – Impression : Corlet Imprimeur – Condé-en-Normandie – N° 20010096



Le Syndicat des Psychiatres Français & l'association du Congrès de Psychiatrie et de Neurologie de Langue Française (CPNLF), sous l'égide de la commission des psychiatres libéraux de l'association du CPNLF, a le plaisir de vous informer de l'appel à candidature au Prix "Initiative libérale" qui a pour objectif de promouvoir et développer la richesse des pratiques libérales.

Ce prix vise à récompenser dans le cadre de son activité libérale, une initiative prise par un médecin engagé dans le domaine de la santé mentale : qu'il s'agisse d'une pratique habituelle, d'une expérience ou d'un projet, de nature aussi bien préventive que curative.

Doté à hauteur de 1 000 euros, ce prix est assorti d'une invitation au prochain colloque international de l'association du CPNLF qui se tiendra à Lille du 17 au 19 juin 2020.

Procédure de candidature et règlement

La date limite de réception des dossiers est le **29 avril 2020** à minuit aux trois adresses e-mail suivantes :

- Dr Maurice Bensoussan (Toulouse) : maurice.bensoussan@wanadoo.fr
- Dr François Conraux (Saint-Dié) : francois.conraux@orange.fr
- Dr Dominique Mastelli (Strasbourg) : mastelli.dominique@wanadoo.fr

Pour participer, il suffit d'adresser par courrier ou par mail, sur papier à en-tête nominative, un descriptif de deux pages maximum, d'une pratique ou d'un projet original, innovant dans le domaine de la santé mentale s'inscrivant dans le cadre d'un exercice libéral, ainsi qu'un résumé de **250 à 300 mots (2 000 signes espaces compris maximum)** en Times ou Times New Roman corps 11, non justifié, interligne continu, sans alinéa, présenté sur Microsoft Word en point doc (.doc ou docx).

Organisation et obligations du lauréat

L'Association du CPNLF permettra au candidat(e) sélectionné(e) de se rendre au 118e colloque international qui aura lieu à Lille du 17 au 19 juin 2020. Les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement seront pris en charge.

Par la suite, la communication du lauréat sera présentée oralement (15 minutes) lors de la session sous l'égide de la commission des psychiatres libéraux.

Une introduction et une présentation de cette session sera faite par un membre du Syndicat des Psychiatres Français et un membre de l'association de la commission des psychiatres libéraux de l'association du CPNLF.

La remise du prix aura lieu au cours de la session et lors de la soirée de remise des récompenses des "Prix et bourses" organisée par l'association du CPNLF.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à joindre
le Dr Maurice Bensoussan (maurice.bensoussan@wanadoo.fr)
et/ou le Dr Dominique Mastelli (mastelli.dominique@wanadoo.fr)
et /ou à consulter le site de l'association : cpnlf.fr